



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Notaires

Question écrite n° 6320

Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent certains étudiants préparant le diplôme supérieur de notariat pour accéder au stage tel qu'il est organisé par les dispositions du décret n° 89-399 du 20 juin 1989. En effet, les personnes remplissant les conditions pour être admises au stage éprouvent parfois de sérieuses difficultés à trouver dans leur région une étude de notaire qui puisse les accueillir pour effectuer ce stage. Ce problème avait déjà fait l'objet d'une communication de la part du garde des sceaux lors du dernier congrès annuel des notaires. Il semble que la situation ne se soit pas améliorée depuis lors, les postes de stage disponibles étant de plus en plus insuffisants par rapport au nombre croissant d'étudiants préparant le diplôme supérieur de notariat. Cette situation est particulièrement préoccupante pour ces personnes qui, après avoir le plus souvent suivi un cycle d'études de six années, ne peuvent compléter leur formation faute de trouver une place de stagiaire. Aussi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour résoudre ce problème et permettre à ceux qui ont choisi la carrière de notaire de suivre leur formation dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Il est de fait que les difficultés économiques de la profession notariale, ces dernières années, se sont repercutées sur les possibilités d'accueil, au sein des offices, des stagiaires en question. A plusieurs reprises, la Chancellerie s'est efforcée de sensibiliser les autorités professionnelles à cet égard, lesquelles, conscientes de l'enjeu, ont tenté de différentes manières de faire face à cette situation. Les mesures de relance adoptées par le Gouvernement dans le secteur de l'immobilier, ainsi que la prise en compte de certaines demandes tarifaires du notariat, ne devraient pas tarder à faire sentir leurs effets et contribuer à favoriser de nouveau le recrutement de tous les stagiaires.

Données clés

Auteur : [M. Derosier Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6320

Rubrique : Notariat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3287

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4172